

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
31 janvier 2023

Date d'affichage :
31 janvier 2023

Délibération D2023_018
Subvention exceptionnelle à
la Ligue contre le cancer

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 073-217303288-20230206-D2023_018-DE

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT
M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Marianne SPIRITO a été désignée secrétaire de séance.

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 relatif à l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que le comité de Savoie de la Ligue contre le cancer a pour buts la recherche scientifique et médicale, l'accompagnement des malades et de leurs proches, l'information des publics, la prévention et la promotion des dépistages,

Considérant la volonté de la commune de Viviers du lac d'accompagner le comité de Savoie de la Ligue contre le cancer pour l'année 2023,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions versées par la commune de Viviers du lac,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au comité départemental de Savoie de la Ligue contre le cancer une subvention exceptionnel au titre de l'année 2023 d'un montant de 200,00 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 65.